



Publication conformément à l'article 18 de la Loi du 2 mai 2007, et à son Arrêté Royal d'exécution du 14 février 2008

Seuils statutaires

En vertu de l'article 7bis des statuts de Floridienne S.A., les dispositions des articles 6 à 17 de la Loi s'appliquent non seulement aux quotités légales de 5 % et à chaque multiple de 5 %, mais également aux quotités de 3 % et de 7,50 %.

Notifications

Les notifications doivent être transmises à Floridienne S.A. ainsi qu'à la FSMA.

La FSMA recommande la transmission par voie électronique, à l'adresse e-mail trp.fin@fsma.be.

Il est recommandé de transmettre les notifications à Floridienne S.A., par voie électronique également, à l'adresse suivante : mjo@floridienne.be

Contacts :

Philippe Bodson, Président
Tel : + 32 2 353 00 28

Gaëtan Waucquez, Managing Director
Tel : + 32 2 353 00 28

FLORIDIENNE est un groupe industriel belge coté à la Bourse Euronext Bruxelles qui occupe des positions de leader européen ou mondial dans des niches de marché ou des marchés de niche. Ses activités se concentrent sur trois secteurs : la chimie, l'alimentation festive et la biotechnologie.